

Département des Hauts-de-Seine
VILLE DE FONTENAY-AUX-ROSES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 20 MARS 2025

NOMBRE DE MEMBRES

Composant le Conseil : 35

En exercice : 35

Présents : 27

Représentés : 8

Contre : 0

Abstentions : 0

OBJET : Subventions accordées aux associations dans le cadre de l'appel à projets 2025

L'An deux mille vingt-cinq, le vingt mars à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil municipal de la commune de Fontenay-aux-Roses, légalement convoqué le quatorze mars, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de de M. Laurent VASTEL, Maire.

Etaient présents : M. VASTEL, Mme REIGADA, Mme GALANTE-GUILLEMINOT, M. RENAUX, Mme BULLET, M. DELERIN, Mme BEKIARI, M. CHAMBON, Mme ANTONUCCI, M. CONSTANT, M. LE ROUZES, M. ROUSSEL, Mme. MERCADIER, Mme RADAORISOA, Mme PORTALIER-JEUSSE, M. GABRIEL, M. BERTHIER, Mme COLLET, Mme KARAJANI, Mme MERLIER, Mme GAGNARD, M. SOMMIER, M. KATHOLA, M. MERGY, Mme BROBECKER, M MESSIER, Mme LE FUR, Conseillers municipaux,

lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents représentés :

M. LAFON pouvoir à
M. BOUCLIER pouvoir à
Mme SAUCY pouvoir à
Mme LECUYER pouvoir à
M. HOUICINI pouvoir à
Mme GOUJA pouvoir à
Mme POGGI pouvoir à
Mme KEFIFA pouvoir à

M. ROUSSEL
Mme GALANTE-GUILLEMINOT
M. LE ROUZES
Mme PORTALIER-JEUSSE
M. GABRIEL
Mme LE FUR
M. MERGY
Mme REIGADA

Le Président ayant ouvert la séance, il est procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code précité, à l'élection d'un Secrétaire : Mme REIGADA est désignée pour remplir ces fonctions.

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,

Considérant la délibération DEL240926_16 du conseil municipal du 26 septembre 2024 relative au lancement de l'appel à projets associatifs « Animation du territoire fontenaisien » pour l'année 2025,

Considérant l'intérêt de la municipalité à encourager la dynamisation de la vie associative à travers l'attribution de financements via des appels à projets,

Considérant que la Ville de Fontenay-aux-Roses a lancé, depuis 2016, une dynamique d'appel à projets associatifs afin de contribuer à l'animation du territoire fontenaisien,

Considérant que la session 2025 de l'appel à projets associatifs « Animation du territoire fontenaisien » a été lancée auprès des associations en décembre 2024,

Considérant que les associations souhaitant répondre à l'appel à projets ont dû soumettre un dossier de candidature avant le 12 janvier 2025,

Considérant que les projets retenus dans le cadre de l'appel à projets « Animation du territoire fontenaisien » respectent les critères énoncés dans le dossier de demande de subvention proposé,

Le Rapporteur entendu,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer dans le cadre de l'appel à projets associatifs « Animation du territoire fontenaisien » 2025 les subventions suivantes :

Association	Nom du projet	Montan du projet	Montant sollicité	Subvention accordée	Votes
AMASCO	Animation de 9 semaines d'ateliers ludiques et éducatifs pour les enfants de Fontenay-aux-Roses	63 092,00 €	30 000,00 €	25 000,00 €	Unanimité des suffrages exprimés
ASCS	Puces de couturières et loisirs créatifs	615,20 €	411,20 €	411,00 €	Unanimité des suffrages exprimés
ASF	Projet 1 : Chasse aux œufs sportive	1 000,00 €	500,00 €	500,00 €	Unanimité des suffrages exprimés
	Projet 2 : Course sur route « La Fontenaisienne », deuxième édition	10 500,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €	
LES COMMERCANTS	La tablée Fontenaisienne	20 000,00 €	20 000,00 €	10 000,00 €	Unanimité des suffrages exprimés
LES GAZELLES DU FAR OUEST	Accès à la culture pour les publics éloignés	2 503,57 €	2 000,00 €	2 000,00 €	Unanimité des suffrages exprimés
LES MUSICIENS DE LA CHANTERELLE	Noël à Scarron	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	Unanimité des suffrages exprimés
LIONS CLUB	Prévention et lutte contre l'illettrisme, boîtes à livres, boîte à lire, permanence « Ecrivain Public -Aid'Ecrit » et ateliers remobilisation des savoirs de base	2 200,00 €	1 200,00 €	1 200,00 €	Unanimité des suffrages exprimés
LUDOTHEQUE	Projet 1 : Festival du jeu « Floraisons Ludiques »	25 900,00 €	24 000,00 €	24 000,00 €	Unanimité des suffrages exprimés Mmes SAUCY et MERCADIER ne participent pas au vote
	Projet 2 : Ludo Buissonnière	4 000,00 €	2 000,00 €	1 000,00 €	
RACINE	Tisse 'Âge	4 600,00 €	4 000,00 €	3 000,00 €	Unanimité des suffrages exprimés
SECOURS POPULAIRE	Renforcement de l'action du Secours Populaire sur la commune de Fontenay-aux-Roses	13 415,00 €	11 000,00 €	3 000,00 €	Unanimité des suffrages exprimés
TOTAL				77 611 €	

Les élus membres des conseils d'administration et les salariés des associations et établissements ci-dessus ne participent pas au vote.

Article 2 : les dépenses correspondantes sont inscrites au budget primitif de l'exercice 2025.

Article 3 : dit que la présente délibération sera publiée sur le site internet de la ville de Fontenay-aux-Roses, et qu'elle pourra être contestée par la voie d'un recours gracieux ou par la voie d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise (2-4 bd de l'Hautil BP 30322, 95027 CERGY PONTOISE CEDEX) dans un délai de 2 mois suivant sa publicité.

Article 4 : ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. le Préfet des Hauts de Seine
- Mme la Comptable du SGC de Fontenay-aux-Roses
- Présidents des associations

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits
Et ont signé le Maire et la secrétaire de séance

La secrétaire de séance



Certifié exécutoire

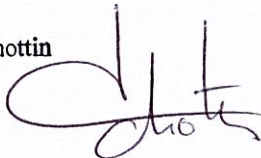
Compte tenu de la réception en préfecture le : 31 MARS 2025

Publication/Affichage le : 01 AVR. 2025

Pour le Maire par délégation

La Directrice du Pôle Administratif et Affaires Générales

Florence Chottin

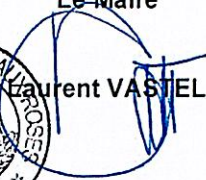


POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire



Laurent VASTEL



Appels à projets associatifs "Animation du territoire fontenaisien"

ID : 092-219200326-20250320-DEL250320_11-DE

Association	Nom du projet	Montan du projet	Montant sollicité	Subvention accordée
AMASCO	Animation de 9 semaines d'ateliers ludiques et éducatifs pour les enfants de Fontenay-aux-Roses	63 092,00 €	30 000,00 €	25 000,00 €
ASCS	Puces de couturières et loisirs créatifs	615,20 €	411,20 €	411,00 €
ASF	Projet 1 : Chasse aux œufs sportive	1 000,00 €	500,00 €	500,00 €
	Projet 2 : Course sur route « La Fontenaisienne », deuxième édition	10 500,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €
LES COMMERCANTS	La tablée Fontenaisienne	20 000,00 €	20 000,00 €	10 000,00 €
LES GAZELLES DU FAR OUEST	Accès à la culture pour les publics éloignés	2 503,57 €	2 000,00 €	2 000,00 €
LES MUSICIENS DE LA CHANTERELLE	Noël à Scarron	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
LIONS CLUB	Prévention et lutte contre l'illettrisme, boîtes à livres, boîte à lire, permanence « Ecrivain Public -Aid'Ecrit » et ateliers remobilisation des savoirs de base	2 200,00 €	1 200,00 €	1 200,00 €
LUDOTHEQUE	Projet 1 : Festival du jeu « Floraisons Ludiques »	25 900,00 €	24 000,00 €	24 000,00 €
	Projet 2 : Ludo Buissonnière	4 000,00 €	2 000,00 €	1 000,00 €
RACINE	Tisse 'Âge	4 600,00 €	4 000,00 €	3 000,00 €
SECOURS POPULAIRE	Renforcement de l'action du Secours Populaire sur la commune de Fontenay-aux-Roses	13 415,00 €	11 000,00 €	3 000,00 €
TOTAL				77 611 €